



Accident de travail en service

Par **OSCARUN**, le **12/08/2015 à 12:49**

Bonjour,rnrnJ'ai eu un accident en service à hauteur de 10% d'invalidité, quand j'étais militaire en 2006. J'ai lu récemment que, ce dont le taux étaient plus ou moins égale à 10%, bénéficiaient d'une obligation d'emploi par l'employeur. rnrnJe me suis vu refuser mon contrat de renouvellement, le souci c'est que cela c'est passé il y a 4 ans !! rnrnQuels sont mes chances d'obtenir un recours juridique, même 4 ans après ?rnrnCordialement.

Par **DSO**, le **12/08/2015 à 15:16**

Bonjour,rnrnAucune chance, le délai de contestation étant dépassé.rnrnCdt,rnDSO

Par **OSCARUN**, le **12/08/2015 à 17:01**

Y aurait-il un motif ou procédure quelconque ou "une faille comme on dit" qui me permettrait de pouvoir rouvrir mon dossier de non renouvellement ?rnrnSachant que j'avais fait un courrier expliquant ma situation au Président de la République, comme il m'avait été conseillé à ce moment là. Mais ils se sont basés que sur les notations que je ne pouvais remplir !rnrn"sans vouloir paraître insistant en vu de votre réponse"rnrnMerci.